



La Rochelle, le 17 janvier 2020

## Communiqué des organisations départementales CGT, FO, CFE-CGC, FSU, UNL, Solidaires 17, Solidaires- Etudiant.e.s, de Charente Maritime

Ensemble, les organisations syndicales de Charente Maritime CGT, FO, CFE-CGC, FSU, UNL, Solidaires-Etudiant.e.s, Solidaires 17 exigent le maintien des régimes de retraite existants par répartition solidaire et intergénérationnelle, fondés sur un système par annuités.

L'intersyndicale porte des propositions pour améliorer les droits de toutes et tous dans le régime de retraite actuel. Elles s'appuient sur les cotisations sociales et les richesses créées par le travail.

Il faut augmenter les salaires dans le privé et les rémunérations dans le public, mettre en oeuvre immédiatement l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. Il faut développer l'emploi stable, mettre fin à la précarité particulièrement de la jeunesse et prendre en compte les années d'étude. Les plateformes numériques doivent être soumises à cotisation.

Nous exigeons la fin ou la compensation des exonérations patronales, la réorientation des crédits d'impôts aux entreprises vers le régime des retraites et l'élargissement de l'assiette de cotisations afin d'inclure tous les travailleurs dans le régime par répartition et d'éviter toute ouverture à la capitalisation. Il est indispensable de préserver les réserves de tous les régimes de retraite.

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale doit être une priorité avec l'instauration d'une contribution sociale pour la protection sociale sur les revenus du capital.

Après les journées de manifestation des 14 ; 15 et 16 janvier 2020, et la grève depuis le 5 décembre, les organisations syndicales départementales réunies le 16 janvier 2020, ont décidé de s'inscrire dans les journées interprofessionnelles de grèves et de manifestations décidées au niveau national.

Nos organisations appellent l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et renforcer la grève y compris reconductible là où les salariés le décident.

Elles proposent à l'ensemble des salariés du public comme du privé, aux retraités :

- D'aller soutenir les salariés mobilisés de **Coop Atlantique, le 23 janvier, dès 8 h 30 devant le siège de leur entreprise à Saintes** (3, rue du Docteur Jean), lorsque se tiendra le CSE extraordinaire. Ils sont en effet menacés par un plan de sauvegarde de l'emploi programmé, avec à la clé 84 suppressions de postes sur le site de Saintes et 54 à Limoges, soit 142 salariés sacrifiés.

- De participer, toujours le 23, à la retraite aux flambeaux à **17 h 30 au départ de la gare de La Rochelle**.

- Et **le 24 janvier**, date du conseil des ministres qui devrait examiner le projet de loi de réforme des retraites, de se mobiliser lors de la **nouvelle journée de grève nationale** et de rejoindre la **manifestation de La Rochelle qui partira à 14h de la gare**.